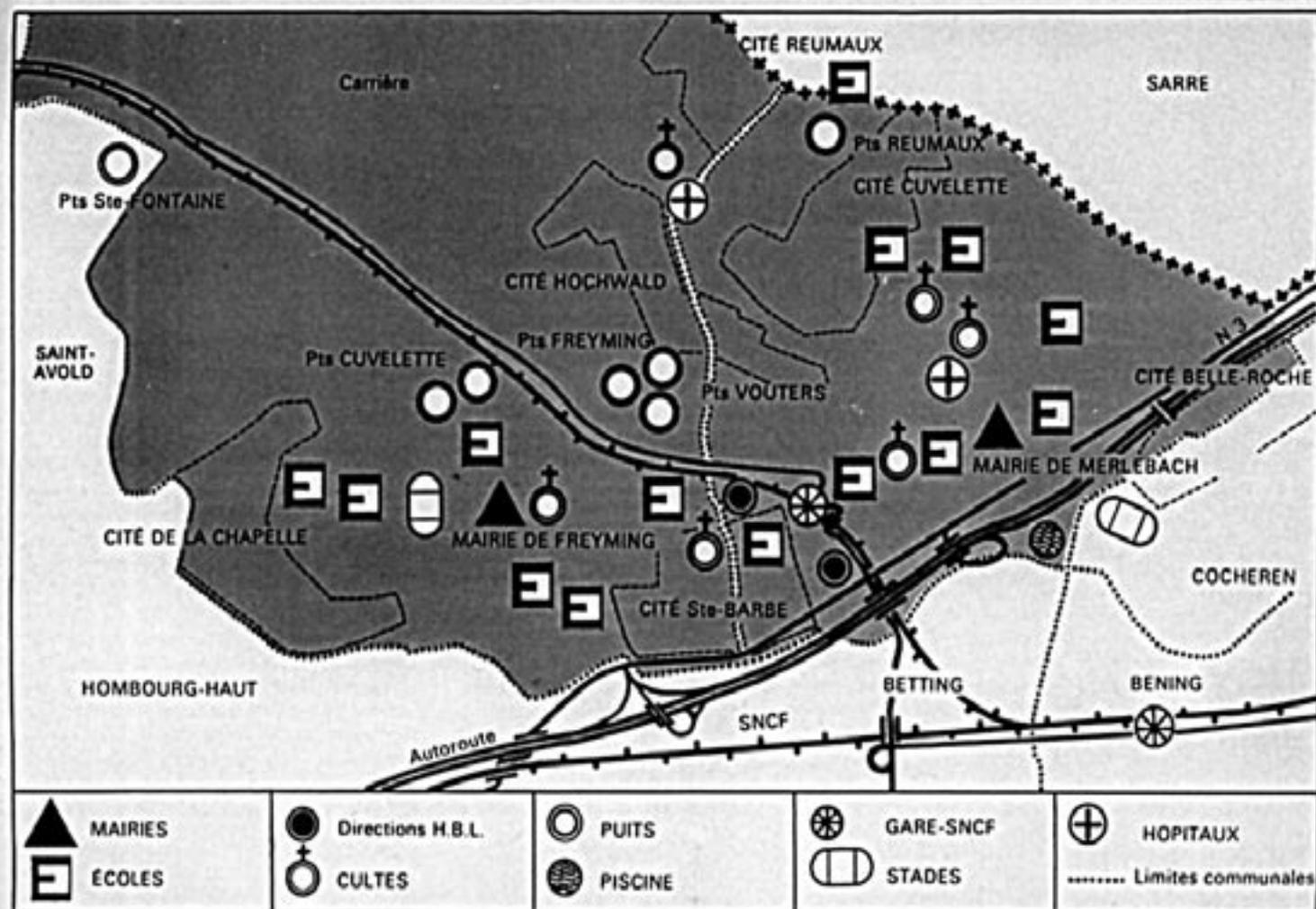


# Freyming-Merlebach



## UNE NAISSANCE ATTENDUE

Il y avait longtemps qu'on en parlait ! Certains pensaient que cela ne se ferait jamais. D'autres estimaient la chose possible mais difficile à faire accepter. Quelques-uns enfin y croyaient et étaient décidés à tout faire pour que cela se réalise... Il s'agit bien sûr de la fusion des villes de Merlebach et de Freyming. Ou de Freyming et de Merlebach, si l'on préfère.

Tout s'est passé finalement tellement vite que chacun en fut relativement surpris. On s'attendait à une polémique, voire à des levées de boucliers. Il n'y eut rien ! Des soupirs peut-être, de résignation de la part des uns, de satisfaction de la part des autres. Et puis ce fut la décision prise par les deux conseils municipaux, réunis le samedi 27 juin 1970 en séance extraordinaire dans leurs mairies respectives. Merlebach approuvait (par vingt et une voix contre une) et Freyming opinait également (par vingt voix contre cinq).

Voici le texte du projet de fusion sur lequel les édiles des deux municipalités eurent, ce jour-là, à se prononcer: « Considérant que les communes de Freyming et de Merlebach sont limitrophes et que la contiguïté de leurs territoires crée une interdépendance des services municipaux ;

que cette situation est accentuée par les facteurs historiques, économiques et sociaux ; que les populations des deux villes ont des intérêts communs et des besoins identiques ; qu'il existe déjà, pour des tâches d'administration générale, des organismes intercommunaux ;

que le regroupement efficace de toutes les activités et la préparation de l'avenir des deux communes exigent leur fusion en une seule collectivité ;

demande que la fusion des communes de Freyming et Merlebach intervienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971 ;

que la nouvelle collectivité ait pour nom Freyming-Merlebach et qu'elle fasse partie du canton de Freyming ;

que soient harmonisées, conformément aux dispositions de la loi du 9 juillet 1966, les quotités de centimes ;

que les pouvoirs publics prennent en considération l'existence de la nouvelle collectivité pour lui faciliter la réalisation de tous les équipements ;

que le chef-lieu de la commune soit fixé par le nouveau conseil municipal. »

Le conseil municipal de Freyming a cependant ajouté à sa délibération les précisions suivantes :

« Le conseil municipal demande en outre au président de bien vouloir transmettre cette délibération à M. le sous-préfet par une lettre d'accompagnement où il fera ressortir que le conseil municipal prend acte :

- 1) de la promesse de l'administration quant à l'établissement rapide d'un schéma directeur commun ;
- 2) de l'engagement de M. le trésorier-payeur général que la fusion aura pour effet de garantir et de conserver le montant de la taxe sur les salaires actuelle des deux communes. »



Bien sûr, avant de parvenir aux formules compréhensibles par tous qui sont consignées dans ce projet, il avait fallu discuter, confronter des idées, s'affronter même sur certains points, mais lorsque l'on est animé au départ par la volonté d'aboutir, il n'y a rien d'insurmontable, il suffit de quelques concessions faites de part et d'autre pour que les difficultés s'aplanissent.

C'est du moins l'impression que nous avons pu retirer des divers entretiens que nous avons eus avec les maires des deux localités qui ont bien voulu, en toute franchise, nous exposer les sentiments qui les ont poussés ainsi que les raisons qui les ont guidés tant pour lancer l'idée de la fusion que pour mener à bien les négociations qui ont permis d'y aboutir.

d'un jour nouveau. Nous retrouverons d'ailleurs ces préoccupations dans les propos que nous a tenus M. Potier, maire de Freyming.

On n'apprendra rien aux Merlebachois ni aux Freymingois bien sûr, en soulignant que le train de la fusion a été mis sur les rails à Merlebach puisque celle-ci constitua, en janvier 1968, un des points du programme électoral de la liste du docteur Namur, mais il est malgré tout intéressant de donner un calendrier des délibérations, discussions et démarches qui eurent lieu par la suite.

De janvier 1968, nous sautons au 13 septembre de la même année, date à laquelle le conseil municipal de Merlebach charge son maire « d'entamer avec la municipalité de Freyming des négociations visant à faire progresser l'idée de fusion entre les deux communes ». Ces négociations, entamées dès le milieu du mois d'octobre, n'eurent pas, semble-t-il, les résultats escomptés et l'affaire traîna en longueur pour n'entrer dans une nouvelle phase qu'à la fin de 1969. Les choses devaient alors aller très vite grâce à l'arbitrage du sous-préfet de Forbach : il suffit, en effet, de six réunions regroupant, autour du sous-préfet, les maires et les adjoints des deux communes pour aboutir à la mise au point des modalités du projet de fusion dont nous avons donné

### UNE QUESTION « SENTIMENTALE » A L'ORIGINE...

Nous nous sommes tout d'abord adressés au docteur Namur, maire de Merlebach, dont nous savions déjà qu'il avait joué un rôle éminent dans cette affaire et qu'il en avait été en quelque sorte le promoteur.

« Pour moi, dit-il, c'était avant tout une question sentimentale. J'ai été Freymingois avant d'être Merlebachois, j'ai longtemps vécu à la cité du Hochwald et j'ai toujours été un peu choqué par cette frontière communale qui coupe les rues et parfois les maisons en deux. » Le premier magistrat de Merlebach glisse ensuite pudiquement sur une histoire de pompes funèbres qui fit pas mal de bruit à l'époque, pour en venir aux raisons plus essentielles à ses yeux : « Sans cette fusion, ces deux communes profondément imbriquées l'une

dans l'autre et qui ont grandi conjointement à l'ombre des mêmes chevalements de mine, avec des populations présentant les mêmes caractères et résultant des mêmes mélanges... ces deux communes étaient menacées d'écartèlement. Freyming et son canton se trouvaient attirés vers l'ouest en direction de Saint-Avold et de Creutzwald. Nous, à Merlebach, nous penchions plutôt vers Forbach. La solution la meilleure n'était-elle pas de s'efforcer de créer un contre-poids valable, une agglomération de près de dix-huit mille habitants entre Saint-Avold et Forbach en plein cœur du bassin houiller. »

Ces dernières motivations, qui s'éloignent à coup sûr de l'élan sentimental de départ, éclairent évidemment l'opération « fusion »



Ci-dessus, la mairie de Freyming. A droite (page 9), celle de Merlebach. En haut, une vue panoramique de la nouvelle commune, prise depuis la terrasse de la direction des H.S.L. — Ci-contre, le bâtiment du collège d'enseignement technique de Merlebach.



le texte plus haut et aux séances décisives tenues par les deux conseils le 27 juin 1970.

Après notre entretien avec le docteur Namur, c'est à M. Potier, maire de Freyming, que nous avons demandé rendez-vous. Il ne nous a pas caché quant à lui qu'il fut au début assez réticent à l'égard de ce projet de fusion ; il estimait en particulier que sa ville n'était pas aussi mûre que sa voisine pour cela.

« Et puis, nous confie-t-il, au moment où Merlebach entama les négociations, nous étions en train de réaliser notre plan d'équipement : stade omnisports, gymnase, C.E.S., nous avions donc d'autres soucis. Nous n'avons pas rejeté l'idée a priori, mais peut-être pensions-nous à l'époque à quelque chose de plus grand qu'une simple fusion de Merlebach et de Freyming. »

## UN ROLE A JOUER

Ce n'est donc qu'après mûre réflexion, et compte tenu de diverses considérations, que la municipalité freymingéoise accepta d'entrer dans le jeu des pourparlers que proposait Merlebach. Ces considérations avaient surtout trait à la situation financière des deux localités, à leurs rentrées fiscales, à leurs possibilités d'expansion limitées par un manque de terrains, à la structure de leurs populations relativement vieilles. On en arriva finalement à estimer qu'une fusion devrait permettre un développement harmonieux des deux cités et constituerait peut-être un premier pas vers un regroupement plus vaste, ne serait-ce que dans le cadre d'un syndicat intercommunal auquel pourraient adhérer toutes les communes du canton de Freyming...

Le premier magistrat de Freyming ne nous cache pas que la nouvelle agglomération aura, de par sa situation géographique, un rôle intéressant à jouer au centre du bassin houiller « au point de rupture des dissensions économiques entre l'est et l'ouest de ce bassin ».

« Il ne fait aucun doute, souligne-t-il, que notre importance économique et psychologique sera plus grande que si chaque commune était seule. Nous ferons contre-poids, ici-même, aux influences de Forbach et de Saint-Avold. Dans le domaine des équipements, Freyming et Merlebach ont déjà fait de gros efforts et, depuis dix ou quinze ans, on peut dire qu'ils ont été concertés si bien qu'il n'y en a pratiquement pas qui fassent double emploi. Il reste évidemment beaucoup à faire, surtout dans le domaine des voies de communica-

## La nouvelle commune

**S**ELON les derniers chiffres dont nous disposons et qui reflètent la situation des deux localités telle qu'elle se présentait à la fin du mois d'avril 1970, Freyming-Merlebach formera une ville de 17 600 habitants et d'une superficie de 905,77 hectares, dont le budget se serait situé en 1970 aux environs de 7 millions de francs.

Au point de vue équipement général, mairies mises à part, la nouvelle agglomération disposera de deux bureaux de poste, d'un commissariat de police, d'une recette-perception, d'un contrôle des contributions directes, d'une caserne de gendarmerie, de deux dépôts d'incendie, d'un dispensaire, de quatre églises catholiques, d'un temple protestant, d'une synagogue et d'un temple néo-apostolique.

Quant à la voirie, elle se répartit ainsi : voirie communale 22,6 km ; voirie départementale et nationale 6,3 km ; chemins ruraux 2,2 km ; voirie H.B.L. 26 km.

Parmi les équipements scolaires dont il est nécessaire de donner la capacité d'accueil, on trouvait en avril 1970 : 13 classes de maternelle avec 518 élèves, 79 classes primaires avec 2 149 élèves, 36 classes de C.E.S. avec 1 020 élèves et 26 classes de C.E.T. avec 787 élèves. A ces établissements publics, il convenait d'ajouter les établissements privés (essentiellement le pensionnat Saint-Joseph de Merlebach) avec 23 classes de tous cycles et 664 élèves.

L'équipement hospitalier comprend : d'une part, l'hôpital de Freyming qui relève de la Société de secours mineurs de Sarre-et-Moselle ; d'autre part, l'hospice Sainte-Elisabeth.

Sur le plan de l'équipement sportif, qui s'est considérablement amélioré au cours de la dernière décennie, il faut noter le stade de Belle-Roche (situé d'ailleurs sur le territoire de Cocheren), le stade omnisports et le gymnase récemment mis en service à Freyming, ainsi que la piscine d'hiver et de plein air, réalisation récente de Merlebach.

★

C'est tout cela, en somme, qui va tomber dans la corbeille de mariage des deux villes et ce n'est pas négligeable. Mais chacune d'elles apporte également un certain nombre de projets, au rang desquels on trouve, côté Merlebach, la construction d'un lycée, d'un gymnase, d'un foyer de jeunes, d'une salle de spectacles, d'un centre médico-sportif et médico-scolaire, d'un dépôt d'incendie avec douze logements, d'une station d'épuration. Côté Freyming, les projets concernent un lycée polyvalent et un C.E.T., une maison de jeunes, une maison de retraite, un dépôt d'incendie moderne et des travaux d'assainissement à réaliser (avec Merlebach et Hombourg-Haut). Les deux localités se préoccupent également du problème du traitement des ordures ménagères.





Une partie de l'équipement sportif de la nouvelle commune : le stade omni-sports de Freyming...

tion : on peut regretter que l'autoroute A 32 soit à péage vers Metz, mais, par contre, nous pouvons nous féliciter d'avoir bientôt une voie directe qui mettra le complexe de Carling à trois kilomètres environ de Freyming au lieu de neuf (ou même douze) par les routes actuelles. Sur le plan scolaire, par ailleurs, nous pensons que certains rêves pourront se réaliser : celui d'un lycée polyvalent comme celui d'un collège d'enseignement technique industriel masculin, absolument indispensable pour la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. »

### UNE FUSION QUI DOIT ÊTRE RÉELLE

Bref, toutes réticences surmontées, Freyming va entrer de plain-pied dans son union avec Merlebach.

« S'il me restait encore quelques doutes avant le 27 juin, ajoute M. Potier, le sondage personnel d'opinion auquel j'ai procédé auprès d'une centaine d'habitants de la commune les a fait s'évanouir rapidement car c'est à une écrasante majorité que les personnes interrogées se sont prononcées pour la fusion. Le conseil municipal n'avait donc aucune raison de s'y opposer ».

Les jeux sont donc faits.

La nouvelle agglomération qui s'appellera Freyming-Merlebach — nom proposé par l'administration, compte tenu du fait que Freyming est une ville cantonale et qu'elle est un peu plus peuplée que sa voisine — doit voir le jour, non pas à la date du 1<sup>er</sup> janvier comme cela était initialement prévu, mais très vraisemblablement au dé-



... et la piscine couverte de Merlebach.

but du mois de février, quelques semaines seulement avant les élections municipales des 14 et 21 mars, quelques semaines durant lesquelles une délégation spéciale désignée par le gouvernement sera chargée d'expédier les affaires courantes. Quant au nouveau conseil municipal, il sortira bien entendu des urnes lors de la prochaine consultation, qui ne manquera pas, quelles que soient les listes en présence, de susciter un fort courant d'intérêt dans les deux localités.

Au sujet de ce scrutin, il n'est pas inutile de noter que les électeurs seront appelés (pour reprendre une formule de M. Potier) à voter « globalement », c'est-à-dire que l'on ne votera pas séparément, à Merlebach pour élire les conseillers merlebachois et à Freyming pour élire les conseillers freymingois. Les listes seront donc homogènes, marquées au sceau de la fusion : d'une fusion qui ne doit pas être seulement officielle mais réelle.

### LE POINT DE NON-RETOUR

A nouvelle municipalité, nouvelle mairie ?

C'est là sans doute une question que nombre d'habitants des deux villes se posent. Nous l'avons également formulée devant nos interlocuteurs. Pour l'instant, il semble qu'aucune décision n'ait été prise. Mais on y a évidemment pensé, dans le souci de mettre l'administration municipale à la portée de tous en un point central. La construction d'un nouvel hôtel-de-ville, du fait de la dépense qu'elle entraînerait, ne paraît pas envisagée dans l'immédiat. On s'acheminerait plutôt vers la transformation d'un bâtiment public déjà existant dans lequel on transférerait la salle du conseil municipal, le bureau du maire, la salle de réception, l'état-civil, l'assistance, les déclarations, etc. Quant aux services communs tels que les finances et l'administration, ils seraient répartis dans les meilleures conditions entre les deux mairies actuelles. Les services locaux resteraient, eux, dans chaque mairie, pour ne pas gêner les citoyens.

Sur un autre plan, celui du personnel communal, la fusion ne devrait pas poser de problèmes car les deux villes ne disposaient jusqu'à présent que d'effectifs relativement restreints et, de ce fait, il n'apparaît pas qu'il puisse y avoir de sur-nombre.

Est-ce à dire que toutes les difficultés sont surmontées, tous les obstacles franchis ? A cet égard, il est intéressant de noter que la création d'une commission de conciliation a été prévue ; elle fonctionnera sous l'arbitrage du sous-préfet et, nous a-t-on affirmé, chaque point de vue sera ainsi respecté.

De toutes façons, il faut bien dire que la délibération du 27 juin a permis d'atteindre, en quelque sorte, un « point de non-retour » que la prochaine désignation d'une délégation spéciale aura pour effet de dépasser, en attendant que le verdict populaire de mars prochain consacre définitivement cette union.

Une union qui tiendra certainement davantage du mariage de raison que du mariage d'amour... Mais il y a aussi d'excellents mariages de raison.